

INDEMNITÉS BÉNÉVOLES : QUELLES RÈGLES ?



ORGANISATEUR : MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

THÈME : LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION, LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



Initiation



Gratuit



2h



Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Connaître les règles et limites de l'indemnisation des bénévoles

Indemniser les frais liés à l'activité bénévole est un des moyens d'encourager le bénévolat. Mais il y a des limites ! Lesquelles ? Quelle différence entre indemnisation et rémunération ? Quels sont les frais liés à l'activité bénévole ? Quels documents justificatifs ? Quelles conditions de remboursement ? Et les forfaits ? Autant de questions qui se posent pour indemniser les bénévoles dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Une formation proposée dans le cadre du Tour de France des associations de l'Ordre des Experts Comptables.

DATE(S) DE LA FORMATION

27 septembre 2022
18H00-20H00

LIEU DE LA FORMATION

Espace Dewailly
80000 Amiens

POUR S'INSCRIRE



0322925059



contact@maam.fr



<https://www.maam.fr/agenda/maam>

STRUCTURE FORMATRICE



Maison des associations d'Amiens métropole



Voir la présentation de cette structure